

LUNDI 8 JUILLET 2019

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Jean-Philippe Bouffard, Éric Bergeron, Cynthia St-Pierre, Johanne Gagnon et Ghislain Vachon ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7885-0719**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Cynthia St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 24.1 *Modification au règlement d'emprunt 176-0719* en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **7886-0719**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Éric Bergeron, appuyée par Ghislain Vachon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2019 tels que déposés au montant total de 225,665.36\$. **7887-0719**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7888-0719**

ADOPTÉE

Nomination d'un 2^e signataire en remplacement de Marc Lavigne.

ATTENDU que le conseiller Marc Lavigne, 2^e signataire des chèques, contrats bancaires et tous autres documents officiels, a démissionné de son poste de conseiller; **7889-0719**

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité qu'à compter du 8 juillet 2019, la conseillère Cynthia St-Pierre soit autorisée à signer les effets et contrats bancaires et tous autres documents officiels pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire en remplacement de Monsieur Marc Lavigne.

ADOPTÉE

Dérogation mineure – M. Éric Plourde.

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure de M. Éric Plourde du 33, rue Poirier; **7890-0719**
- CONSIDÉRANT** que le demandeur désire construire un garage résidentiel d'une hauteur totale de 5.38 mètres (17'8'');
- CONSIDÉRANT** que selon notre règlement municipal la hauteur maximale permise pour un bâtiment accessoire isolé est de 4 mètres;
- CONSIDÉRANT** que le garage ne dépasse pas la hauteur de la maison et ne nuit pas à la visibilité de ses voisins et se situe à l'arrière de sa résidence;
- CONSIDÉRANT** que le demandeur désire également construire son garage à 2 mètres (7 pieds) de la piscine;
- CONSIDÉRANT** que selon le règlement municipal, la distance entre un garage et une piscine est fixée à 3 mètres (10 pieds);
- CONSIDÉRANT** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;
- Pour ces motifs**, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Ghislain Vachon et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de M. Éric Plourde pour la construction du garage résidentiel d'une hauteur de 5.38 mètres et à distance de 2 mètres de sa piscine suite à la recommandation favorable du comité du CCU.
- ADOPTÉE

Dérogation mineure – M. Éric Pépin

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure de M. Éric Pépin du 57, 8^e rang; **7891-0719**
- CONSIDÉRANT** que le demandeur désire construire un garage résidentiel d'une hauteur de 5 mètres (16'6'') aménagé d'un 2^e étage pour du remisage;
- CONSIDÉRANT** que selon notre règlement municipal la hauteur maximale permise pour un bâtiment accessoire isolé est de 4 mètres et qu'il n'est pas autorisé d'aménager un 2^e étage;
- CONSIDÉRANT** que le garage ne dépasse pas la hauteur de la maison et ne nuit pas à la visibilité de ses voisins;
- Pour ces motifs**, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Ghislain Vachon et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de M. Éric Pépin pour la construction du garage résidentiel d'une hauteur de 5 mètres aménagé d'un 2^e étage pour du remisage suite à la recommandation favorable du comité du CCU.
- ADOPTÉE

Dépôt du certificat de registre du règlement d'emprunt 176-0719.

- CONSIDÉRANT** que le 3 juin 2019, le conseil a adopté le règlement 176-0719 décrétant un emprunt de 150,000 \$ et une dépense de 193,030 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice, d'un abri ainsi que la mécanique de procédé pour la station de pompage; **7892-0719**
- CONSIDÉRANT** que le 3 juillet 2019, un registre préparé aux fins d'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu au bureau de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement d'emprunt était

de 75 et que le nombre de personne qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0.

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt no 176-0719 est réputé approuvé par les personnes disponibles habiles à voter;

La secrétaire-trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 3 juillet 2019 concernant le règlement d'emprunt 176-0719 décrétant un emprunt de 150,000\$ et une dépense pour l'achat et l'installation d'une génératrice, d'un abri ainsi que la mécanique de procédé pour la station de pompage.

Le Conseil prend acte du dépôt.

Augmentation des heures de travail de la directrice générale.

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu d'augmenter le nombre d'heures de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière à 40 heures par semaine au besoin.

7893-0719

ADOPTÉE

Adoption du rapport d'activités 2018 présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

7894-0719

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cynthia St-Pierre, appuyée par Éric Bergeron, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire adopte le rapport d'activités pour l'année 2018 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

Contrat de pavage 2019.

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public effectué sur le site SEAO (service électronique d'appel d'offres) pour les travaux de pavage, la municipalité a reçu les offres suivantes :

7895-0719

Nom des soumissionnaires	Sous-total avant taxes
Smith Asphalte Inc.	195 401.00 \$
Construction et Pavage Portneuf Inc.	215 670.55 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	183 286.70 \$
Pavage Veilleux (1990) Inc.	185 003.98 \$
Sintra Inc.	189 322.50 \$
Pavco Inc.	231 197.40 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de « Pavage Centre Sud du Québec » s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer et octroyer au plus bas soumissionnaire, soit «Pavage Centre Sud du Québec», le contrat pour les travaux d'asphaltage à 98.90\$ /t.m. pour le EB-14 et à 116.50\$/t.m. pour le ESG-10 au montant de 183 286.70 \$ plus taxes. ADOPTÉE

Demande d'intervention dans un cours d'eau – Rivière Noire, branche 5.

CONSIDÉRANT que René Fournier a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé « demande formelle d'intervention dans un cours d'eau »;

7896-0719

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien de la branche 5, de la Rivière Noire afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan McNeil;

CONSIDÉRANT Que le budget 2019 est déjà utilisé, cette demande d'entretien sera reportée en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 5, de la Rivière Noire en 2020;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués uniquement sur le territoire de Saint-Rosaire sur la branche 5, de la Rivière Noire, seront assumés par le budget général de 2020 de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande d'intervention dans un cours d'eau – Rivière Noire, ruisseau du 9^e rang.

CONSIDÉRANT que Ferme Huppin a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé « demande formelle d'intervention dans un cours d'eau »;

7897-0719

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien du ruisseau du neuvième rang de la Rivière Noire afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan McNeil;

CONSIDÉRANT Que le budget 2019 est déjà utilisé, cette demande d'entretien sera reportée en 2020 sur approbation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour le ruisseau du neuvième rang de la Rivière Noire en 2020, sur approbation de la municipalité;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués uniquement sur le territoire de Saint-Rosaire sur le ruisseau du neuvième rang de la Rivière Noire, seront assumés par le budget général de 2020 de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande de mise en place d'un repère entre 14 et le 16, route de l'Église.

CONSIDÉRANT que lors des travaux d'aqueduc effectués par la municipalité en janvier 2019, le repère délimitant le 14 et le 16, route de l'Église a été malencontreusement arraché;

7898-0719

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser la directrice générale à engager un arpenteur

pour procéder à la remise en place du repère entre le 14 et le 16, route de l'Église.

ADOPTÉE

Achat d'appareils fitness et d'un jeu « shuffleboard ».

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Nouveaux-Horizons pour les aînés pour l'achat d'appareils fitness et d'un jeu de « shuffleboard »;

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser l'achat d'appareils fitness au montant de 13 550\$ et l'achat d'un jeu « shuffleboard » 10'x 52' au montant de 3 750 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Achat de béton.

CONSIDÉRANT les besoins en béton pour la mise en place de bases pour accueillir les appareils fitness et le jeu de « shuffleboard »;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire une base de béton pour recevoir le cabanon pour la génératrice;

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser l'achat de béton pour tous ces travaux, dont une partie est défrayée par le programme Nouveaux-Horizons et l'autre par le Fonds de développement du territoire.

7899-0719

ADOPTÉE

Achat d'une génératrice.

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour une génératrice groupe électrogène, 300Kw, 375 Kva, 347/600 volts;

ATTENDU que la municipalité a reçu les offres suivantes :

Groupe Maska Inc.	61 800 \$
Génératrice Drummond	64 665 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de Groupe Maska répond aux critères souhaités;

Pour ces motifs, il est proposé par Ghislain Vachon, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à l'achat de la génératrice chez Groupe Maska Inc. au montant de 61 800 \$ plus taxes.

7900-0719

ADOPTÉE

Achat d'un abri pour la génératrice.

Il est proposé par Ghislain Vachon, appuyée par Jean-Philippe Bouffard et résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder à l'achat d'un cabanon 16 x 16 pour abriter la génératrice.

7901-0719

ADOPTÉE

Demande de commandite pour la journée Inter-Club.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu qu'une commandite de 500 \$ soit accordée au Club Fadoq de St-Rosaire pour organiser leur journée Inter-club qui aura lieu le 14 août 2019.

7902-0719

ADOPTÉE

Avis de motion - Modification du règlement d'emprunt 176-0719.

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Éric Bergeron, qu'à une séance subséquente, sera adopté un règlement modifiant le règlement d'emprunt 176-0719. Une copie du projet de règlement 177-0819 décrétant un emprunt de 105 000 \$ et une dépense de 148 030 \$ pour l'achat et

7903-0719

l'installation d'une génératrice ainsi qu'un abri, abrogeant le règlement 176-0719 afin de diminuer l'emprunt pour un montant moindre de 45,000\$ est déposé aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

Vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 – Démission de Monsieur Marc Lavigne

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 6, Monsieur Marc Lavigne, a pris fin le 7 juin 2019, date de sa démission; **7904-0719**

ATTENDU QU'un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 6 est déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle; La secrétaire-trésorière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 6 octobre 2019.

Levée de l'assemblée par Éric Bergeron, appuyé par Ghislain Vachon à 20h27. **7905-0719**

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**